

# REGLEMENT FINANCIER 2022/2023

## CONTRIBUTION SCOLAIRE ANNUELLE \*

Contribution de base	590 €	
Contribution volontaire	45 € / enfant ou 90 € / enfant ou montant libre	
Forfait pédagogique (Copies, sorties classes entières, conférences ...)	2 <sup>nde</sup>	45 €
	1 <sup>ère</sup>	40 €
	Terminale	35 €
Réduction familles : 250 € à partir de 3 enfants (collège St Jean-Baptiste et lycée La Mennais)		
*Hors fournitures revendues aux élèves (grammaires, calculatrice ...)		

## RESTAURATION

Prix du repas (demi-pensionnaire)	5,40 €
Prix du repas exceptionnel	6,25 €

## APEL (facultatif)

Cotisation APEL (annuelle)	<p>Cotisation familiale : 18,75 € (Est à régler en une seule fois dans l'établissement où est scolarisé mon plus jeune enfant)</p> <p>+ Cotisation locale : 6,25 €</p>
----------------------------	--

## BOURSES ET AIDES

Le lycée est habilité à recevoir les boursiers nationaux  
Des aides financières exceptionnelles peuvent être allouées sous certaines conditions.

## REGLEMENTS

Contributions et restauration feront l'objet d'une facture annuelle envoyée début octobre (sur Ecole Directe). Les règlements se feront (sur 9 mois d'octobre à juin), selon l'échéancier, par prélèvements bancaires, chèques ou espèces.